

Forfait Améthyste

Le forfait Améthyste se charge sur un passe Navigo mois/semaine. Il est attribué sous certaines conditions seulement.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les anciens combattants âgés de 65 ans ou + et titulaires de la carte de combattant.
- Les veuves de guerre âgées de 65 ans ou +, titulaires d'une pension.
- Les personnes âgées de 60 ans ou + n'exerçant plus d'activité professionnelle.
- Les personnes handicapées, titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).
- Les personnes reconnues inaptes au travail bénéficiant soit :
 - d'une pension d'invalidité de deuxième ou troisième catégorie versée par le régime général de la Sécurité sociale ou par un régime particulier de protection sociale;
 - d'une rente d'accident du travail et dont le taux d'incapacité au travail est supérieur ou égal à 66,66%;
 - d'une rente ou pension pour maladie professionnelle et dont le taux d'incapacité au travail est supérieur ou égal à 66,66%.

À QUELLES CONDITIONS ?

- Résider depuis un an ou + en Seine-Saint-Denis.
- Ne pas être imposable sur le revenu (sauf anciens combattants et veuves de guerre).
- Ne pas bénéficier de la carte famille nombreuse.
- Ne pas bénéficier de la gratuité ou d'une prise en charge partielle des frais de transports par un employeur ou par un organisme.
- Ne pas bénéficier de l'allocation Chèque Taxi.

OÙ S'ADRESSER ?

Service Population âgée, immeuble Verdi, 8-22 rue du Chemin-Vert à Bobigny, de 9 h à 11 h.
Au 01 43 93 86 86